

PLF 2016

ANNEXE II

**STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES CONFERENCES DE REPARTITION**

Les dossiers de répartition devront être constitués sur la base de la structure détaillée ci-après ainsi que des indications données dans les annexes III à V.

Vos correspondants habituels vous communiqueront les éventuels éléments complémentaires à apporter préalablement à la tenue de la conférence de répartition.

**1. TABLEAUX DE REPARTITION DES CREDITS (hors mesures de transfert)**

*Un dossier par mission sera établi.*

- Répartition des crédits à périmètre constant 2015
- Modifications de périmètre 2016 et fiche justificative afférente à chaque mesure de périmètre
- Dotations en AE  $\neq$  CP : échancier des crédits de paiement sur engagements antérieurs à 2016 et sur engagements 2016
- Prévision des fonds de concours et attributions de produits (cf. annexe V)
- Budgétisation des dépenses immobilières (cf. annexe VI)

**2. DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS (cf. annexe III)**

*Un dossier par ministère sera établi.*

- Répartition du titre 2 et des emplois par ministère et programme
- Facteurs d'évolution de la masse salariale
- Flux d'effectifs
- Plafonds d'emplois en ETPT
- Mesures catégorielles
- Apprentissage

**3. OPERATEURS DE L'ETAT (cf. annexe IV)**

*Un dossier par mission sera établi.*

- Actualisation de la liste des opérateurs et fiche de qualification le cas échéant
- Déclinaison au niveau de chaque opérateur ou catégorie d'opérateurs du plafond des emplois arrêté par programme en lettre plafond
- Actualisation de la liste des organismes publics contrôlés par l'Etat